



ODDO BHF VALEURS RENDEMENT

Fonds Commun de Placement de droit français

Rapport Annuel au 30 décembre 2022

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management

Dépositaire : Oddo BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : Scacchi

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 7 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	6
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	10
ANNEXE 1 : RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	40
ANNEXE 2 : ANNEXE SFDR	42

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1. Classification

Le fonds est classé « OPCVM Actions internationales ».

1.2. Objectif de gestion

Le Fonds cherche à valoriser son portefeuille tout en maîtrisant sa volatilité en investissant dans des actions caractérisées par un versement de dividendes importants sur une durée de placement de 5 ans minimum.

Son indicateur de référence est le Stoxx 50 (Net Return) calculé dividendes réinvestis.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion de portefeuille. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

1.3. Régime fiscal

Le Fonds est éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent Rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4. Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF SCA.
- Le Fonds ne détient aucun OPCVM géré par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :
L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8(1) du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous. La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 7 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- **Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 81.5%**
- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPCVM et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

- **Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts :**
Le montant de revenus éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 2.23 Euros.

1.5. Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**
La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Frais d'intermédiation**
Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Droits de vote**
Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.
- **Informations sur la politique de rémunération**
Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6. Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Sur l'exercice considéré, la gestion du fonds n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficaces et à des instruments dérivés.

1.7. Changements intervenus au cours de l'exercice

13/04/2022 : le Fonds devient un produit financier favorisant les facteurs environnementaux et sociaux tels que définis à l'article 8 (1) du Règlement SFDR. Les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) deviendront un complément à l'analyse de crédit et seront pleinement intégrés au processus d'investissement.

29/12/2022 : Regroupement de la catégorie de parts DR-EUR (code ISIN :FR0010191650) dans la catégorie de parts CR-EUR (code ISIN :FR0000989758).

1.8. Informations SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

1.9. Retenues à la source

Les porteurs du fonds Oddo BHF Valeurs rendement sont informés qu'Oddo BHF AM SAS, soucieuse de l'intérêt des porteurs de parts, a demandé à certains Etats de l'Union européenne le remboursement des retenues à la source sur les dividendes versés aux OPC gérés par ODDO BHF AM SAS. Ces demandes sont fondées sur le principe de non-discrimination entre OPCVM posé par plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Oddo BHF AM SAS a estimé, après une étude approfondie que le fonds pouvait envisager un remboursement significatif, sans pour autant être garanti. Dans le cadre de ces procédures, les porteurs sont informés que la société de gestion a utilisé les services d'un cabinet d'avocat spécialisé et d'Oddo BHF SCA, rémunérés à ce titre.

Montant récupérés en 2022 sur les dividendes :

	Exercice	Païement au fonds
Allemagne	2017	37 726,68
Allemagne	2016	41 997,47

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 Contexte macroéconomique

L'année 2022 restera marquée par la guerre en Ukraine. Déclenchée le 24 février par la Russie, elle plonge l'Europe dans un monde d'incertitudes que les marchés n'apprécient pas. Elle a notamment provoqué une flambée des prix de l'énergie qui se répercute sur l'inflation, déjà en hausse avec la désorganisation des chaînes d'approvisionnement qui sont restées contraintes par des confinements en Chine liés à sa politique zéro Covid. Après avoir temporisé, la position de la Fed sur la hausse des taux est devenue bien plus agressive comme celle de la BCE. Cette volonté de normalisation des politiques monétaires pour juguler l'inflation a provoqué une importante remontée des taux longs et un véritable krach obligataire. A titre d'illustration, le taux OAT 10 ans français est passé de 0,2% à plus de 3.0% sur l'année. Sur ce domaine, le front est incertain en ce début d'année 2023 : les reflux de l'inflation et de l'économie jouent pour l'accalmie. Cependant, la détermination des banques centrales, et la hausse des déficits publics qui devront être financés par le marché et non plus par les banques centrales, constituent des risques à surveiller.

Dans ce contexte, le secteur de l'énergie (+24,4%) et des Métaux et Mines (+4,3%) sont les deux seuls secteurs à finir l'année en hausse pour l'indice du STOXX 600. Ces secteurs ont profité de la hausse des prix des matières premières à la suite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Le secteur de l'Immobilier (-40,1%) a été fortement pénalisé par les importantes hausses des taux des principales banques centrales, tout comme la Technologie (-28,4%) pour son exposition à des valeurs de croissance et donc vulnérable.

Le thème du rendement a tenu ses promesses en 2022. Nous gardons notre politique d'investissement inchangée, tournée vers des entreprises avec des qualités à la fois bilancielles et opérationnelles, à même de performer dans l'environnement de marché actuel.

2.2 Mouvements

Dans un contexte marqué par la guerre, nous avons renforcé les sociétés d'infrastructures de réseau, les sociétés opérant dans le domaine de l'efficacité énergétique ou dans le secteur du Pétrole/Gaz.

A cet effet, en mars, nous avons introduit une position en Enagas, l'opérateur espagnol de réseau de transport de gaz, afin d'accroître notre exposition à ce secteur stratégique. Par ailleurs, la société a prévu une politique généreuse de distribution via son dividende jusqu'en 2026, soit 1,74€ par an (environ 11% sur le cours du 30/12/2022), soutenue par une forte génération de cash-flows (environ 12,3% attendu pour 2022).

Dans le segment de l'efficacité énergétique, nous avons initié une position en Véolia Environnement (en mars), leader mondial français de la transformation écologique, sur la base de solides performances opérationnelles. Les perspectives de la nouvelle société (opération finalisée le 18 février 2022), à la suite du rachat de Suez, sont également prometteuses avec un effet relatif de l'opération dès 2022. Aussi, nous avons initié une position en Rexel (en avril), un des plus grands distributeurs mondiaux de produits électriques, qui devrait bénéficier de l'intensification de l'électrification. La valorisation nous a paru également attractive eu égard à la forte génération de cash (rendement des flux de trésorerie attendu pour 2023 à 11,5%) et du rendement de dividende élevé (4,6% attendu en 2023). Nous avons également réintroduit en novembre la société Saint-Gobain (Industries, France), qui reste, selon nous, un véhicule à privilégier pour s'exposer à la transition énergétique et à l'habitat durable en Europe (position vendue en avril). Le changement de profil du groupe ces dernières années, grâce aux initiatives d'optimisation du portefeuille, offre par ailleurs un mix d'activités plus résilient que par le passé (protection des marges et flux de trésorerie).

Au sein du secteur du Pétrole/Gaz, nous avons vendu OMV (pétrole et gaz, Autriche) trop exposée à la Russie et initié une position dans la société Galp (en avril), société pétrolière et gazière portugaise intégrée qui dispose d'une division en amont de haute qualité et offre une croissance de la production soutenue avec un bon effet de levier dû à la hausse du baril de pétrole. Aussi, ses principaux actifs en amont étant localisés au Brésil, au Mozambique et en Angola, la société se trouve à l'abri de l'escalade géopolitique de la Russie en Europe. Enfin, la politique de distribution aux actionnaires est généreuse avec un programme de rachat d'actions (150 M€) en sus du dividende ordinaire, ce qui fait une distribution annuelle d'environ 6% à 7% sur notre cours d'achat.

Autre exemple au sein de ce segment, l'entrée en portefeuille de la société Repsol (Pétrole et Gaz, Espagne), société énergétique intégrée espagnole qui développe principalement des activités d'exploration / production mais aussi de raffinage et de distribution de pétrole et gaz. La société devrait continuer à bénéficier de la bonne dynamique concernant la demande de pétrole à moyen terme et de meilleures marges dans le raffinage. Avec une production appelée à croître, une forte exposition au gaz naturel, une amélioration des marges et des investissements maîtrisés, le groupe devrait générer un rendement des flux de trésorerie autour de 20% ce qui lui permettra de continuer sa politique de rachat d'actions en sus d'un rendement du dividende ordinaire autour de 4,5% attendu pour 2022.

Enfin, en décembre, nous avons initié une position en Technip Energies, acteur mondial de premier plan dans les domaines de l'ingénierie et des technologies pour l'industrie de l'énergie. La société détient une position de leader dans les filières des hydrocarbures mais se tourne également vers les énergies décarbonées (GNL/LNG/biocarburants) et se place donc également comme véritable acteur de la transition énergétique.

Au cours de la période, nous avons également positionné le fonds sur des valeurs de consommation décotées.

Dans ce compartiment, nous avons introduit la société Inditex (Biens de consommation, Espagne) qui regroupe différentes enseignes de prêt-à-porter (Zara, Massimo Dutti, Uterqüe entre autres). Nous apprécions la solidité des marges et le profil cash/dividendes (rendement ordinaire de 5,3% attendu en 2023) de la société, l'agilité de la société grâce à la politique d'approvisionnement de ses produits et la capacité de vendre en ligne sans diluer la marge. Le cours de bourse avait souffert de la fermeture des magasins en Russie (8,5% du résultat d'exploitation), mais son modèle devrait néanmoins faire ses preuves dans ce contexte inflationniste.

Autre exemple, la société Mercedes Benz (Automobile, Allemagne) introduite en mai après la publication de solides chiffres pour 2021 ainsi que pour le premier trimestre 2022. Nous pensons que la société devrait être capable de pérenniser des niveaux de marge opérationnelle à des niveaux toujours élevés en raison d'un mix produit (focus Prix vs. Volumes) qui reste très favorable et d'une excellente discipline en termes de coûts. Aussi, le rendement du dividende de 7,2% attendu pour 2022 est largement couvert par le rendement des flux de trésorerie autour de 10%, ce qui nous conforte dans la capacité de distribution de la société.

Nous avons, parallèlement, pris des bénéfiques sur des valeurs « chères », notamment au sein du secteur de la Santé, principalement sur Roche et Novartis.

Au cours de l'année, nous nous sommes également positionnés sur des sociétés défensives à mêmes de profiter de l'inflation. A ce titre nous avons introduit dans le portefeuille la société Eiffage (Septembre), groupe de construction et de concessions français, dont le profil d'activité est résilient dans l'environnement actuel. Son exposition conséquente aux dépenses publiques, le poids important des concessions dont la tarification est indexée sur l'inflation ainsi que la hausse des dépenses consacrées à la transition énergétique (ex : énergies renouvelables) lui confère également un statut défensif dans le contexte actuel. Dernier achat au sein de cette poche, la société Elisa Oyj (en octobre), l'opérateur leader de télécommunications finlandais, qui offre de la croissance dans un marché très stable et peu concurrentiel. Enfin, nous avons également renforcé la société Orange (Télécommunications, France) en décembre.

Sur la période, nous avons également introduit la société Française des Jeux (en mai), valeur de rendement résiliente. En effet, elle bénéficie d'un bilan sain couplé à une génération de flux de trésorerie solide (5,3% attendu pour 2022) permettant une politique de dividende structurellement attractive (environ de 4%). Nous avons cédé notre participation en juin 2021 à un prix d'environ 49 euros et nous avons trouvé opportun de nous repositionner sur un cours de 34.75 euros étant donné le profil de résilience.

Concernant le secteur financier, nous avons progressivement abaissé notre pondération au cours de l'année en raison des craintes de récession en Europe et avons vendu nos positions en ABN Amro, BFF, Générali et Eurazeo (décembre).

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Portefeuille	Titre	Acquisition	Cession	Devise
ODDO BHF Valeurs Rendement	Novo Nordisk AS B	1 711 989,61		EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	BASF SE Reg	1 207 563,19		EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	Galp Energia SGPS SA B	1 087 420,19		EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	Mercedes-Benz Group AG Reg	1 071 029,05		EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	Veolia Environnement SA	1 062 861,33		EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	Cie de Saint-Gobain SA	451 704,67	973 874,10	EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	Schneider Electric SE		896 227,62	EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	Rio Tinto Plc		864 455,09	EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	Publicis Groupe SA	821 343,31	56 003,49	EUROS
ODDO BHF Valeurs Rendement	L'Oréal SA	806 295,01		EUROS

2.3 Performances

Dans ces circonstances, la performance du fonds, grâce à sa thématique axée sur les valeurs de rendement, a été plus résiliente que le marché (Stoxx 600 en baisse de -12,9%), avec une baisse de -4,2% contre -1,8% pour son indice de référence le STOXX50 (TR Net).

Les performances des titres composant le portefeuille sont dispersées. Nos principales positions qui ont une attribution positive pour le fonds sont : TotalEnergies (France, Pétrole et Gaz), Roche (Suisse, Santé), GTT (France, Industries) et BIC (France, Biens de consommation), ainsi que Adyen (Pays-Bas, Technologie), Kering (France, Biens de consommation), Enel (Italie, Services aux collectivités) et Adidas (Allemagne, Biens de consommation) en raison de leurs absences dans le fonds.

A l'inverse, les valeurs suivantes ont des attributions négatives pour leurs absences dans le fonds : Royal Dutch Shell (Royaume-Uni, Pétrole et Gaz), HSBC (Royaume-Uni, Sociétés financières) et British American Tobacco (Royaume-Uni, Biens de consommation). Parallèlement, notre exposition aux valeurs suivantes impacte également négativement le fonds en termes d'attribution : Vivendi (France, Services aux consommateurs), Deutsche Post (Allemagne, Industries), BASF (Allemagne, Industries), Cofinimmo (Belgique, Immobilier) et Nexity (France, Immobilier).

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF VALEURS RENDEMENT CI-EUR	-3,32%	-1,80%
ODDO BHF VALEURS RENDEMENT CN-EUR	-3,70%	
ODDO BHF VALEURS RENDEMENT CR-EUR	-4,19%	
ODDO BHF VALEURS RENDEMENT DR-EUR	-4,19%	
ODDO BHF VALEURS RENDEMENT GC-EUR	-3,34%	

2.4 Perspectives

L'année 2022 semble s'ouvrir avec des signes d'espoir portés sur la disparition/fort ralentissement de l'épidémie de Covid-19 dans les principaux pays européens. La hausse des dividendes devrait se maintenir, mais probablement avec moins de vigueur que sur l'année écoulée. Par ailleurs, nous observons une reprise des rachats d'actions et nous chercherons à nous exposer aux sociétés susceptibles de lancer ce type d'initiatives dans la même lignée qu'au cours de l'année 2021.

Dans ce contexte, nous maintenons inchangée notre politique d'investissement et continuons de privilégier les sociétés qui nous semblent susceptibles d'être les plus à même d'offrir une distribution généreuse de dividendes dans un contexte de croissance économique, à savoir des sociétés avec des bilans solides, des niveaux d'endettement soutenables et une très forte génération de free cash-flow assurant la pérennité/reprise des dividendes.

3 COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

ODDO BHF VALEURS RENDEMENT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

Oddo BHF Asset Management SAS

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF VALEURS RENDEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF VALEURS RENDEMENT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 07 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

ODDO BHF VALEURS RENDEMENT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS INTERNATIONALES

<p>RAPPORT ANNUEL 30/12/2022</p>
--

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	60 528 428,87	57 403 469,61
Actions et valeurs assimilées	60 528 428,87	57 403 469,61
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	60 528 428,87	57 403 469,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 344 245,25	6 579 829,27
Opérations de change à terme de devises	3 304 775,04	6 571 364,16
Autres	39 470,21	8 465,11
Comptes financiers	1 279 711,82	188 155,14
Liquidités	1 279 711,82	188 155,14
Total de l'actif	65 152 385,94	64 171 454,02

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	60 212 842,40	50 804 537,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	37 850,07	0,00
Report à nouveau (a)	79,99	62,74
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	65 883,59	4 776 989,59
Résultat de l'exercice (a, b)	1 524 838,32	2 040 514,42
Total des capitaux propres	61 841 494,37	57 622 104,62
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	3 310 891,57	6 549 349,22
Opérations de change à terme de devises	3 231 941,29	6 472 324,26
Autres	78 950,28	77 024,96
Comptes financiers	0,00	0,18
Concours bancaires courants	0,00	0,18
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	65 152 385,94	64 171 454,02

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 239 787,78	3 626 351,91
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	32,79
TOTAL (I)	2 239 787,78	3 626 384,70
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 239 787,78	3 626 384,70
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	794 919,68	871 287,85
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 444 868,10	2 755 096,85
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	79 970,22	-714 582,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 524 838,32	2 040 514,42

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01 modifié dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

La devise de la comptabilité est l'EURO.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

En particulier, les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont évaluées au cours de compensation de la veille.

En cas de non cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique "Dettes représentatives des titres donnés en pension" par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

Affectation des sommes distribuables (revenus et plus-values) :

Sommes distribuables	Parts CR-EUR, CI-EUR, GC-EUR et CN-EUR Parts de capitalisation	Part DR-EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion et/ou capitalisation

Parts CR-EUR/CI-EUR/GC-EUR/CN-EUR : capitalisation

Part DR-EUR : distribution (totale ou partielle annuellement sur décision de la Société de Gestion).

Fréquence de distribution :

Parts de capitalisation : aucune distribution

Parts de distribution : la partie des sommes distribuables dont la distribution est décidée par la Société de Gestion est versée annuellement. La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Frais et commissions

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, DR-EUR, CI-EUR, GC-EUR et CN-EUR
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Parts CR-EUR et DR-EUR : 1.80 % TTC maximum
		Parts CI-EUR et GC-EUR : 0.90 % TTC maximum
		Parts CN-EUR : 1.3 % TTC maximum
Commission de surperformance (*)	Actif net	Parts CR-EUR, DR-EUR, CN-EUR, et GC-EUR : 20% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, le Stoxx 50, calculé dividendes réinvestis, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive.
		Part CI-EUR : 20% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, le Stoxx 50, calculé dividendes réinvestis, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées.
Acteurs percevant des commissions de mouvement : - Société de Gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	- Actions : selon les marchés, avec un maximum de 0.50% TTC, avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères - Obligations : 0.03% TTC avec un minimum de 7.50 € HT - Instruments monétaires et dérivés : Néant

Commission de surperformance : commission variable basée sur la comparaison entre la performance de la part et celle de l'indicateur de référence, sur la période de référence du Fonds.

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.

- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 7 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.

- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.
- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.
- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

Changements intervenus sur l'exercice :

NEANT

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	57 622 104,62	59 007 593,20
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	13 778 413,14	11 660 638,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-7 533 604,36	-24 751 022,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 900 182,28	8 215 861,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 531 020,10	-2 093 750,17
Plus-values réalisées sur contrats financiers	243 873,50	351 729,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-356 212,45	-657 852,06
Frais de transaction	-264 293,32	-489 892,48
Différences de change	29 763,45	37 362,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 532 125,70	3 665 269,30
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	6 762 221,11	10 294 346,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	10 294 346,81	6 629 077,51
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	113 793,85	-66 711,47
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	72 833,75	-40 960,10
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-40 960,10	25 751,37
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-43 536,33	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-30 712,31	-12 218,43
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 444 868,10	2 755 096,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	61 841 494,37	57 622 104,62

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							1 279 711,82	2,07
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 279 711,82	2,07								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	GBP	GBP	CHF	CHF	DKK	DKK		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	4 213 680,35	6,81	4 521 094,65	7,31	3 997 392,50	6,46	490 007,63	0,79
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	3 761,35	0,01						
Comptes financiers	91 320,00	0,15	25 004,27	0,04	8 066,44	0,01	4 874,22	0,01
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	2 117 367,05	3,42	1 114 574,24	1,80				
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances	Opérations à terme	3 304 775,04
	Coupons et dividendes	3 761,35
	Autres créances	35 708,86
		3 344 245,25
Total des dettes	Opérations à terme	3 231 941,29
	Autres dettes	6 440,38
	Charges externes prov	72 509,90
		3 310 891,57
Total dettes et créances		33 353,68

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART CR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	40 311,0906	8 383 411,99
Titres rachetés durant l'exercice	-19 669,4441	-4 151 571,42
Solde net des Souscriptions / Rachats	20 641,6465	4 231 840,57

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	10,9	1 842 300,82
Titres rachetés durant l'exercice	-13,284	-2 240 204,08
Solde net des Souscriptions / Rachats	-2,384	-397 903,26

	En parts	En montant
PART GC-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	23 514,33	3 031 296,11
Titres rachetés durant l'exercice	-6 160,824	-788 085,05
Solde net des Souscriptions / Rachats	17 353,506	2 243 211,06

	En parts	En montant
PART CN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	3 160,429	346 474,38
Titres rachetés durant l'exercice	-1 131,483	-119 538,75
Solde net des Souscriptions / Rachats	2 028,946	226 935,63

	En parts	En montant
PART DR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	1 642,3713	174 929,84
Titres rachetés durant l'exercice	-2 177,2191	-234 205,06
Solde net des Souscriptions / Rachats	-534,8478	-59 275,22

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART CR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5 281,79
Montant des commissions de souscription perçues	5 281,79
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	5 281,79
Montant des commissions de souscription rétrocedées	5 281,79
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART GC-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

3.6.3.Frais de gestion

	30/12/2022
PART CR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion	532 454,27
Commission de surperformance	397,35
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	30/12/2022
PART CI-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	188 781,94
Commission de surperformance	0,00
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	30/12/2022
PART GC-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion	45 715,91
Commission de surperformance	102,96
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	30/12/2022
PART CN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de fonctionnement et de gestion	11 692,53
Commission de surperformance	28,27
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	30/12/2022
PART DR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de fonctionnement et de gestion	15 744,28
Commission de surperformance	2,17
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.7.1.GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

3.7.2.AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

3.8. AUTRES INFORMATIONS

3.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	30/12/2022
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

3.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	79,99	62,74
Résultat	1 524 838,32	2 040 514,42
Total	1 524 918,31	2 040 577,16

	30/12/2022	31/12/2021
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	687 000,28	941 499,90
Total	687 000,28	941 499,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	631 275,32	900 398,62
Total	631 275,32	900 398,62
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	162 313,73	135 994,04
Total	162 313,73	135 994,04
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25 705,28	29 222,17
Total	25 705,28	29 222,17
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/12/2022	31/12/2021
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	18 602,84	33 377,26
Report à nouveau de l'exercice	20,86	85,17
Capitalisation	0,00	0,00
Total	18 623,70	33 462,43
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	8 342,0825	8 876,9303
Distribution unitaire	2,23	3,76
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	37 850,07	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	65 883,59	4 776 989,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	103 733,66	4 776 989,59

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	35 378,13	2 470 049,79
Total	35 378,13	2 470 049,79
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	22 252,39	1 869 869,63
Total	22 252,39	1 869 869,63
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 737,57	282 565,86
Total	5 737,57	282 565,86
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 052,60	66 913,41
Total	1 052,60	66 913,41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	39 291,21	47 314,04
Plus et moins-values nettes non distribuées	21,76	40 276,86
Capitalisation	0,00	0,00
Total	39 312,97	87 590,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	8 342,0825	8 876,9303
Distribution unitaire	4,71	5,33

3.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART CR-EUR	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net	32,992,742.94	29 768 651,87	20 880 101,57	25 399 679,61	23 453 930,76
Nombre de titres	152,349.9582	131 708,3117	110 066,7792	117 632,4957	130 553,9048
Valeur liquidative unitaire	216.55	226,01	189,70	215,92	179,64
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	4.50	7,14	2,53	6,44	4,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0.23	18,75	-28,99	-1.38	-2,07
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART CI-EUR	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net	21,426,198.67	22 579 924,56	33 636 592,33	47 996 515,51	42 297 726,44
Nombre de titres	126.584	128,9680	230,9680	292,1680	312,2640
Valeur liquidative unitaire	169,264.66	175 081,60	145 633,12	164 277,11	135 455,02
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	4 987.00	6 981,56	3 202,08	6 236,88	4 336,66
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	175.79	14 498,71	-22 130,61	-1 037,74	-1 564,94
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART GC-EUR	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net	5,547,250.48	3 411 888,37	3 048 931,07	2 521 013,83	1 830 722,20
Nombre de titres	42,797.583	25 444,0770	27 333,9910	20 035,5680	17 645,3740
Valeur liquidative unitaire	129.61	134.09	111,54	125,82	103,75
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	3.79	5,34	2,45	4,76	3,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0.13	11,10	-16,95	-0,78	-1,19
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART CN-EUR	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net	1,002,350.32	807 315,63	530 218,05	595 337,83	505 660,40
Nombre de titres	9,041.159	7 012,2130	5 514,2730	5 466,9490	5 609,0640
Valeur liquidative unitaire	110.86	115,12	96,15	108,89	90,15
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	2.84	4,16	1,74	3,73	0,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0.11	9,54	-14,65	-0,68	-0,95
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART DR-EUR	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net	872,951.96	1 054 324,19	911 750,18	858 367,16	763 188,46
Nombre de titres	8,342.0825	8 876,9303	9 032,4428	7 104,3863	7 290,5159
Valeur liquidative unitaire	104.64	118,77	100,94	120,82	104,68
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-10,97	-	-
Distribution unitaire sur résultat	2.23	3,76	1,36	3,64	2,36
Distribution unitaire sur +/- values nettes	4.71	5.33	-	1,07	2,35
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

3.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Eiffage SA	EUR	6 200	569 904,00	0,92
SAP SE	EUR	7 400	713 286,00	1,15
Sixt SE	EUR	4 311	370 530,45	0,60
EDP-Energias de Portugal SA Reg	EUR	160 159	745 700,30	1,21
Sanofi SA	EUR	26 086	2 343 566,24	3,79
Elisa Corp	EUR	5 705	282 169,30	0,46
Siemens AG Reg	EUR	15 022	1 947 452,08	3,15
BP Plc	GBP	322 724	1 726 876,42	2,79
Deutsche Telekom AG Reg	EUR	85 971	1 602 327,50	2,59
Kaufman & Broad SA	EUR	12 496	343 015,20	0,55
Sandvik AB	SEK	28 933	490 007,63	0,79
Veolia Environnement SA	EUR	38 994	935 856,00	1,51
Deutsche Post AG Reg	EUR	26 634	936 984,12	1,52
Vivendi	EUR	103 774	925 041,44	1,50
Crédit Agricole SA	EUR	96 104	944 798,42	1,53
Enagas SA	EUR	26 266	407 779,65	0,66
Galp Energia SGPS SA B	EUR	93 331	1 176 903,91	1,90
Iberdrola SA	EUR	169 282	1 850 252,26	2,99
UPM-Kymmene Corp	EUR	13 361	466 699,73	0,75
Klepierre Dist	EUR	24 005	516 827,65	0,84
Unilever Plc Reg	EUR	11 667	546 832,29	0,88
BASF SE Reg	EUR	18 260	847 081,40	1,37
ASML Holding NV	EUR	5 737	2 890 300,60	4,67
Novo Nordisk AS B	DKK	26 596	3 354 797,66	5,42
BNP Paribas SA A	EUR	34 891	1 857 945,75	3,00
Gaztransport et technigaz SA	EUR	8 641	862 371,80	1,39
Industria de Diseno Textil SA	EUR	24 099	598 860,15	0,97
Spie SAS	EUR	18 336	446 664,96	0,72
Scout24 AG	EUR	10 286	482 721,98	0,78
Rexel SA	EUR	26 398	486 779,12	0,79
Unicredit SpA Reg	EUR	28 152	373 633,34	0,60
Prosus NV N Reg	EUR	11 464	738 854,80	1,19
Verallia SA Reg S	EUR	20 228	640 823,04	1,04
La Francaise des Jeux SA	EUR	20 687	777 417,46	1,26
Publicis Groupe SA	EUR	12 884	765 567,28	1,24
Stellantis NV	EUR	44 950	596 486,50	0,96
Technip Energies NV	EUR	29 360	430 711,20	0,70
GSK Plc	GBP	24 278	393 259,12	0,64
Nestlé SA Reg	CHF	9 485	1 029 311,09	1,66
Roche Holding Ltd Pref	CHF	6 271	1 845 187,97	2,98
Allianz SE Reg	EUR	8 901	1 788 210,90	2,89
Bayerische Motorenwerke AG	EUR	10 802	900 670,76	1,46
Cofinimmo Dist	EUR	3 864	323 416,80	0,52
Novartis AG Reg	CHF	19 448	1 646 595,59	2,66
Carlsberg AS B	DKK	5 176	642 594,84	1,04
Axa SA	EUR	55 979	1 458 532,85	2,36
Bouygues SA	EUR	16 479	462 071,16	0,75
Danone	EUR	13 158	647 768,34	1,05

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 7 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Carrefour SA	EUR	49 848	779 622,72	1,26
Cie de Saint-Gobain SA	EUR	9 981	455 632,65	0,74
L'Oréal SA	EUR	2 217	739 591,20	1,20
Vinci SA	EUR	22 810	2 127 944,90	3,44
BIC SA	EUR	9 587	613 088,65	0,99
Totalenergies SE	EUR	62 501	3 665 683,65	5,95
Intesa Sanpaolo SpA	EUR	414 665	861 673,87	1,39
Repsol SA	EUR	43 019	638 832,15	1,03
Orange SA	EUR	41 383	384 075,62	0,62
Mercedes-Benz Group AG Reg	EUR	16 894	1 037 291,60	1,68
AstraZeneca Plc	GBP	16 563	2 093 544,81	3,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)			60 528 428,87	97,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			60 528 428,87	97,88
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			60 528 428,87	97,88
GSK Plc	GBP	24 278	3 761,35	0,01
TOTAL Coupons et dividendes			3 761,35	0,01
CdtDiv S/R EUR	EUR	-6 440,38	-6 440,38	-0,01
DebDiv S/R EUR	EUR	35 708,86	35 708,86	0,05
TOTAL Autres dettes et créances			29 268,48	0,04
TOTAL Dettes et créances			33 029,83	0,05
OddoCie Par- CHF	CHF	24 686,33	25 004,27	0,04
OddoCie Par- DKK	DKK	59 983,88	8 066,44	0,01
OddoCie Par- EUR	EUR	1 150 385,16	1 150 385,16	1,87
OddoCie Par- GBP	GBP	81 047,21	91 320,00	0,15
OddoCie Par- NOK	NOK	-0,01	0,00	0,00
OddoCie Par- SEK	SEK	33 381,54	3 000,78	0,00
OddoCie Par- USD	USD	1 999,8	1 873,44	0,00
OddoCie Par- EUR	EUR	61,73	61,73	0,00
TOTAL Avoirs			1 279 711,82	2,07
V/A CHF EUR 130123	EUR	1 116 248,11	1 116 248,11	1,81
V/A CHF EUR 130123	CHF	-1 100 000	-1 114 574,24	-1,80
V/A GBP EUR 130123	EUR	2 188 526,93	2 188 526,93	3,53
V/A GBP EUR 130123	GBP	-1 880 000	-2 117 367,05	-3,42
TOTAL Opérations à terme			72 833,75	0,12
TOTAL Disponibilités			1 352 545,57	2,19
Cion de gestion	EUR	-71 979,15	-71 979,15	-0,12
Cion performance	EUR	-530,75	-530,75	0,00
TOTAL Frais			-72 509,90	-0,12
TOTAL Frais			-72 509,90	-0,12
TOTAL Frais			-72 509,90	-0,12
TOTAL TRESORERIE			1 313 065,50	2,12
TOTAL ACTIF NET			61 841 494,37	100,00

ANNEXE 1 : Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variables *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du

montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires)

ANNEXE 2 : Rapport SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE)

Dénomination du produit: ODDO BHF Valeurs Rendement

Identifiant d'entité juridique: 969500BDRMS84PA5VT39

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59.8% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.</p>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE?

	30/12/2022	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	3.8	98.1
Notation moyenne E	4.0	98.1
Notation moyenne S	3.2	98.1
Notation moyenne G	3.7	98.1
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	101.8	100.0
Investissements durables (%)	59.8	96.1
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	0.0	0.0
Exposition fossile (%)**	13.0	13.3
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	38.1	39.0

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

... ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT NOTAMMENT REALISER ET COMMENT LES INVESTISSEMENTS DURABLE EFFECTUES Y ONT-IL CONTRIBUE ?

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : la contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la Taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la Taxinomie de l'UE pour chaque investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.
2. Environnement : la contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 59.8% d'investissements durables et 0.0% d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice (l'objectif de Taxonomie a été mis en place à partir du 01/01/2023). Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10% d'investissements durables et 0.0% d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A NOTAMMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

LES INVESTISSEMENTS DURABLES ETAIENT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 59.8% d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10%.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: Année fiscale de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays
Totalenergies Se	Énergie**	5,60%	France
Asml Holding Nv	Technologies de l'Information	4,47%	Pays-Bas
Novo Nordisk A/S-B	Santé	4,26%	Danemark
Sanofi	Santé	4,25%	France
Astrazeneca Plc	Santé	3,81%	Royaume-Uni
Roche Holding Ag-Genusschein	Santé	3,40%	Suisse
Vinci Sa	Industrie	3,32%	France
Iberdrola Sa	Services aux Collectivités	3,04%	Espagne
Novartis Ag-Reg	Santé	2,99%	Suisse
Siemens Ag-Reg	Industrie	2,95%	Allemagne
Allianz Se-Reg	Finance	2,87%	Allemagne
Bnp Paribas	Finance	2,79%	France
Bp Plc	Énergie**	2,71%	Royaume-Uni
Deutsche Telekom Ag-Reg	Services de communication	2,54%	Allemagne

* Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants.)

** Au 30/12/2022, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 13.0% pour une couverture de 13.3%.



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-dessous.

QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

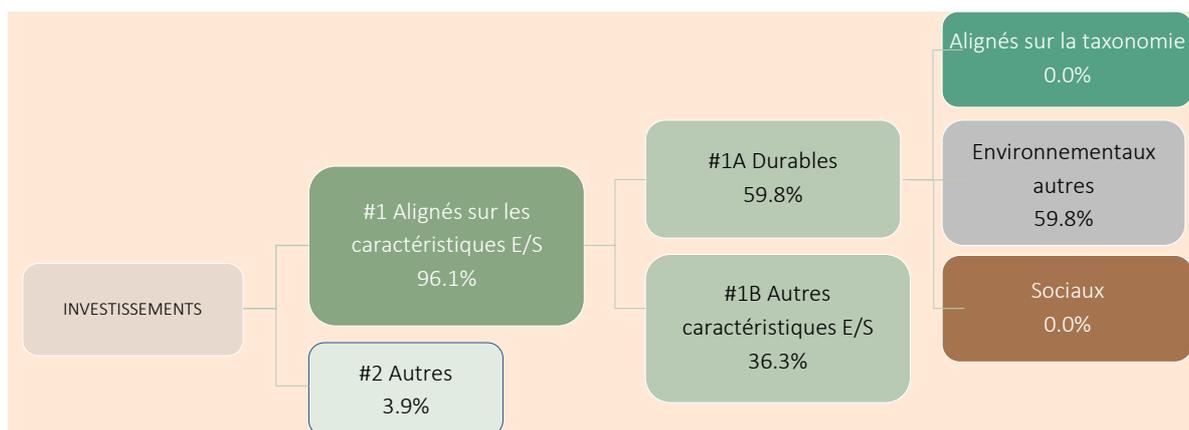
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 2.1% de cash, 0.0% de produits dérivés et 1.8% d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Secteurs	% d'actifs*
Santé	18,88%
Industrie	14,40%
Énergie**	13,75%
Finance	11,78%
Consommation Discrétionnaire	8,07%
Services de communication	7,18%
Biens de Consommation de Base	7,09%
Services aux Collectivités	6,37%
Technologies de l'Information	5,83%
Matériels	3,16%
Immobilier	1,36%

*au 30/12/2022

** Au 30/12/2022, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 13.0% pour une couverture de 13.3%.



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0.0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0.0% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

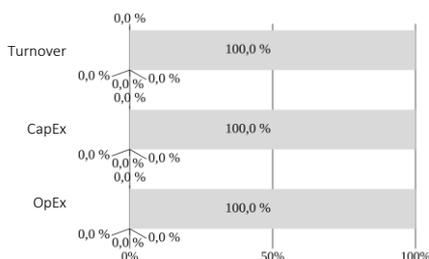
LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXINOMIE DE L'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans le nucléaire
- Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

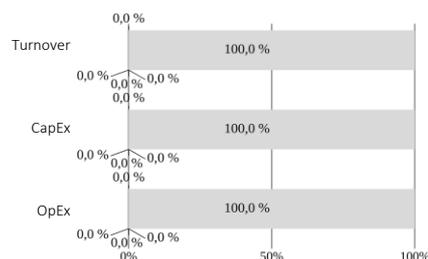
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES INCLUSES *



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE OBLIGATIONS SOUVERAINES EXCLUES *



- Investissement aligné sur la taxinomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxinomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxinomie
- Autres investissements

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

COMMENT LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE A-T-IL EVOLUE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI N'ETAIENT PAS ALIGNES SUR LA TAXINOMIE DE L'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 59.8%.

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxinomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'entrera en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE, ET DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES S'APPLIQUAIENT-ELLES A EUX ?

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHE LARGE ?

Le fonds suit le benchmark Stoxx 50 (TR Net).

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Non applicable

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHE LARGE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	30/12/2022			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation ESG Interne	3.8	98.1	3.7	100.0
Notation moyenne E	4.0	98.1	3.8	100.0
Notation moyenne S	3.2	98.1	3.3	100.0
Notation moyenne G	3.7	98.1	3.7	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	101.8	100.0	134.0	100.0
Exposition fossile (%)	13.0	13.3	12.0	12.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	38.1	39.0	25.4	25.4